

TRAIT D'UNION N°20

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Juin 2010

Photo : 8 Mai 2010 - Le cimetière rénové - Église

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9H30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

coût : → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (Juillet / Août et fin d'année)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

La commission information a le plaisir de vous présenter son vingtième bulletin.

Après un hiver trop long, il est agréable de retrouver un peu de chaleur. Le printemps est arrivé afin que chacune ou chacun puisse enfin sortir pour entreprendre des travaux ou simplement faire un repas en famille à l'extérieur...

Cela engendre quelquefois des nuisances pour le voisinage comme le bruit de la tondeuse ou de la tronçonneuse, la fumée du barbecue, le chien qui aboie, les enfants qui jouent bruyamment dans la rue au risque de se faire renverser...

Ces gênes qui au départ semblent très futiles et peuvent, si on n'essaie pas de comprendre ces nuisances, provoquer des disputes qui par la suite prennent des proportions démesurées que l'on ne peut imaginer...

Les aménagements d'agrément se poursuivent de façon à améliorer votre cadre de vie mais aussi certains travaux demandés par les administrés comme l'enlèvement des buissons, rue du Canal, qui servaient plus de dépotoirs que d'arbres d'ornements.

Les travaux entrepris ou déjà commencés pour l'année 2010 seront principalement des trottoirs, rue du Canal et route départementale 437, la pose d'enrobés sur le chemin qui mène aux ateliers communaux, le chauffage de l'école primaire qui passera du fioul au gaz de ville, la rénovation de l'accueil et la peinture extérieure de la mairie. Les principaux investissements seront l'achat d'une épareuse, du mobilier pour le secrétariat (bureau et armoires, une opération de reprise des classements et archivages sont devenus absolument indispensables).

La poursuite de notre réflexion sur les futurs aménagements du cœur du village est déjà bien avancée. Des solutions qui je pense amélioreront considérablement la sécurité dans l'environnement de l'école mais aussi favoriseront les déplacements entre le rond point d'intermarché, la mairie et l'école. Ces gros travaux seront programmés en 2011.

Le Maire
Pierre BOUCON

8 Mai 2010, 65^{ème} anniversaire de la VICTOIRE de 1945...

La France a célébré, le 8 Mai 2010, le 65^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne date de la fin de la guerre 39/45.

10 véhicules d'époque, avec leurs équipages aussi en tenue d'époque, ont paradé, pendant plus d'une heure, autour de la Mairie de Trévenans.



**La Mairie de Trévenans
n'avait jamais vu ça...**
Beaucoup d'habitants de
Trévenans non plus.
Un grand merci à ces
passionnés qui restaurent
et entretiennent ces
véhicules, armes et
uniformes...

Le responsable du groupe, debout sur le parterre, a expliqué et répondu à toutes les questions des enfants comme des adultes sur les véhicules, les armes et sur les tenues vestimentaires fidèlement reconstituées.



**Les Anciens du village s'en rappellent encore comme la
fin de 5 années difficiles de privations et d'exactions.**

39/45, la France se souvient de tous ceux qui ont souffert...

En cette journée nationale de commémoration la France se souvient de tous ceux qui ont souffert, militaires et civils, tombés au combat ou sous les bombes, pourchassés, déportés...



Les habitants sont venus se recueillir au monument situé au cimetière de Trévenans. Les Honneurs ont été rendus à tous les combattants morts pour la France et la Liberté.

Discours de Mr le Maire et de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants.

Après les discours, le Maire a remis des diplômes, en reconnaissance de leurs actions.



Mr CHOPARD, souffrant ce jour là



Pierre CABURET, Édouard ZISKA, Auguste PERRIGUEY et Gaston CHOPARD

Après discours et lecture d'un message d'Hubert FALCO secrétaire d'État, la chorale a chanté "le chant des Partisans" et a enchaîné par "la Marseillaise" reprise en chœur par l'ensemble des participants.

Personne n'oubliera les victimes de ces combats, soldats, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ.

Gardes Natures...Des femmes et des hommes au service des communes

Créé en partenariat avec le Conseil Général en 1993, le service des Gardes Nature bénéficie aujourd'hui d'une expérience de 10ans qu'il met au service des communes de notre département.

Ce service répond plus que jamais à des besoins concrets dans le domaine de la sécurité et de protection de l'environnement.



Ils sont assermentés.

→ Quel rôle ?

Accompagner et soutenir les autorités territoriales au sein de leurs actions pour la protection de l'environnement et de répondre à leurs demandes en matière de police.

→ Quelles missions ?

Pouvoirs de police : Sous l'autorité du maire, les gardes nature:

- ⇒ Sont chargés de certaines fonctions de police judiciaire.
- ⇒ Interviennent sur demande expresse du Maire ou spontanément lors de surveillance générale.
- ⇒ Dressent procès-verbaux transmis au Maire avant d'être envoyés à l'instance judiciaire compétente.

Ils sont habilités à faire appliquer la loi en cas :

- ⇒ D'infractions au code de la route,
- ⇒ De dégradation de matériels publics,
- ⇒ De non respect de la législation relative à la salubrité (dépôts d'ordures sauvages...), à la tranquillité (nuisances sonores, chiens errants,...) et à la sécurité publique...

Dans tous les cas, le Maire est informé de tous les constats et actions des gardes nature et est consulté pour la suite à donner.

Pouvoirs environnementaux :

Toujours sous l'autorité du Maire, ils veillent à la protection de l'environnement.



- ⇒ Surveillance des sites sensibles,
- ⇒ Repérage et ramassage des dépôts d'ordures sauvages,
- ⇒ Intervention en cas d'occupation illicite de terrain,
- ⇒ Intervention en cas de nuisances sonores et de pollutions,
- ⇒ Intervention lors de problèmes liés à des animaux domestiques (divagation, maltraitance,..) ou à des animaux sauvages (comptage, prise en charge d'animaux blessés ou morts,...)
- ⇒ Action pédagogique auprès des écoles et du grand public

Toute action environnementale peut être à l'origine d'une action de police puisque les atteintes à l'environnement constatées pourront faire l'objet d'un procès verbal.

Leurs actions environnementales s'effectuent également en liaison avec différents partenaires : Conseil Général, services vétérinaires, sociétés ornithologiques, etc...

Les gardes sont les intermédiaires entre les communes et les services concernés.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 DECEMBRE 2009

I) GARDES NATURE

Le Maire rappelle à l'assemblée la présence à notre dernier conseil municipal de Mr DAUCOURT, garde nature, qui nous avait exposé les avantages et les services liés à l'éventuelle adhésion de notre commune aux services des gardes nature.

Le montant de l'année 2009 aurait été de 6036.46 € (à voir pour 2010)

Cette convention prendrait effet le 01/03/2010 jusqu'au 31/12/2010.

Les 2 mois janvier et février sont un essai gratuit.

Engagement d'un an si cela ne convient pas il faut faire un courrier 3 mois avant avec accusé de réception au centre de gestion.

Missions que nous pouvons leur confier :

- Dépôts des déchets sauvages dans la nature,
- Surveillance des ÉCOPOINTS pour éviter la dépose d'objets et encombrants divers non conformes,
- Nuisances sonores : Respect des horaires de tondeuses et autres, aboiements des chiens, etc.
- Stationnement gênant,
- Réglementation des motos et quads dans les bois.....

Décision du Conseil : Après avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement par 11 voix pour, 1 contre et 3 abstentions.

II) RÉVISION SIMPLIFIÉE DU POS/

RÉSERVE FONCIÈRE SITE MÉDIAN

La révision simplifiée du POS ne tenait pas compte des dernières modifications. L'emprise de la Zone NAH a été modifiée et nous n'en avons pas tenu compte dans notre 1^{ère} délibération.

Proposition d'annuler la délibération de notre dernier Conseil et d'en reprendre une nouvelle en tenant compte des modifications. La signature relative à ces opérations aura lieu samedi 19 décembre 2009.

Décision du Conseil : Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à l'annulation de la précédente délibération et approuve la reprise d'une nouvelle délibération en tenant compte des modifications.

III) AMÉNAGEMENT CŒUR DU VILLAGE

Nous avons reçu plusieurs offres de bureaux d'études concernant ce projet. La commission d'aménagement de cette opération se réunira le 15 janvier 2010 afin de faire un choix sur ce bureau. Il sera néanmoins indispensable de faire des relevés topographiques pour poursuivre cette étude.

IV) RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT

La convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) qui a été signée le 01/01/2007 pour une durée de 2 ans, arrive à échéance le 31/12/2009.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le renouvellement de cette convention. Mr BOUCON s'est rendu en préfecture à une réunion d'information sur le contrat ATESAT ; il souhaite s'informer davantage sur cette convention. Au 1^{er} janvier 2010, la DDEA deviendra DDT (*à ce jour, la convention a finalement été signée*).

V) ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Le Conseil doit délibérer sur le forfait pour les accueils du soir. Un tarif à l'heure serait plus avantageux pour les parents qui travaillent plus tard le soir.

Décision du Conseil : Après en avoir délibéré, les membres du conseil sont favorables à ces nouveaux forfaits.

VI) CHANTIER LIGNE à GRANDE VITESSE (LGV)

L'ensemble du Conseil est invité à une visite du chantier de la LGV le mardi 5 janvier à 9h00 avec RAZEL, le Conseil Général et RFF. Faire une convocation à tout le conseil municipal.

VII) Rond point "INTERMARCHÉ"

Le rond point vers Intermarché est dangereux en hiver par les risques de glissades. Ce rond point est provisoire et n'est pas aux normes.

Un courrier sera fait au département pour signaler ce danger et demander éventuellement de nous mettre un panneau "RISQUE VERGLAS".

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 JANVIER 2010

I) DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT (DGE) 2010

Le Maire expose au Conseil le projet d'installation de chaudières gaz à condensation à l'école primaire ainsi qu'à l'appartement du 5 grande Rue, et ceci afin de réduire la consommation d'énergie du bâtiment.

Des entreprises ont été consultées ; trois ont répondu à ce projet .

Décision du Conseil : Après avoir examiné les différentes offres, les membres du CM décide de retenir le devis de Mr RIBOULET (11 578,28 € /HT)

II) PROJETS INVESTISSEMENTS 2010

A) Lecture d'un courrier de Mr Jean-Pierre CHEVÈNEMENT du 18 décembre 2009 suite à notre demande de subvention pour contribuer au financement de travaux d'aménagement autour de l'école primaire.

Nous devons lui adresser notre projet et fournir les pièces demandées avant le 31 janvier 2010. Compte tenu de l'avancement de cette étude, nous ne pourrions pas présenter ce dossier cette année ; cette demande sera renouvelée en 2011.

B) Projeter des travaux de trottoirs sur la commune.

III) AMENDES DE POLICE

Dans le cadre de la répartition 2010 des "amendes de police", il est nécessaire d'améliorer la sécurité des usagers en prévoyant la pose de miroirs : → En bas de la Rue de la Croze,

→ Route de Dambenois au niveau du N°56

Le maire informe qu'une demande sera déposée car ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 40%. (*Malheureusement, à ce jour la subvention n'a pas été accordée.*)

IV) PROJETS - Eaux pluviales

Le Maire donne lecture d'un courrier de la CAB relatif à d'éventuels travaux d'aménagement de rues ou voies publiques non desservies par un réseau « Eaux pluviales ».

Ces travaux sont financés à 51 % par la CAB.

V) TRAVAUX ROUTIERS 2010

Dans le cadre de l'élaboration du programme de renouvellement des revêtements sur les routes départementales et afin d'établir au mieux nos propositions, nous devons faire parvenir avant le 31 janvier 2010 la liste des travaux envisagés sur notre commune pour l'année 2010.

VI) AVANCEMENT PROJET "CŒUR DU VILLAGE"

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise B2000 nous a fait parvenir un courrier nous indiquant que le montant de l'étude de l'Avant-projet du carrefour giratoire Intermarché s'élève à 2100 € HT.

VII ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ÉCOLE PRIMAIRE

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'école primaire de partir 3 jours à la base nautique du MALSAUCY. Le prix de la journée est fixé à 200 €.

Seule la classe des CM1/CM2 participe à ces journées, ce qui représente un coût de 600 € pour les 3 jours : jeudi 03 juin, vendredi 04 juin et lundi 07 juin 2010.

Décision du Conseil : favorable à l'unanimité

VIII) LOCATION PRÉS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil qu'un exploitant des prés communaux se situant dans le périmètre des travaux de la LGV n'a pas pu exploiter ces terrains en raison des travaux de la LGV.

Nous lui avons facturé pour l'année 2009 la somme de 31,30 € pour 66,15 ares dont il demande le dégrèvement.

Décision du Conseil : favorable à l'unanimité

→ **BALAYAGE des ROUTES** : Groupement de marché pour le balayage... Le maire indique que le coût inclut le balayage des routes départementales et communales deux fois par an.

Plus de renseignements seront demandés sur les départementales.

→ **SÉCURISATION DES PIÉTONS RUE DU CANAL** : L'implantation de nouvelles habitations et les travaux dans ce secteur augmentent les risques d'accidents. La réalisation prochaine d'un trottoir devrait améliorer le déplacement des piétons.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 26 FÉVRIER 2010

I) MISE EN PLACE D'UNE A.F.R. (Association Foncière de Remembrement)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'ex D.D.E. devenue D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) n'a plus en charge les procédures d'aménagement foncier. Les missions d'assistance et de conseil de la D.D.T. auprès des A.F.R. et notamment leur président, se limiteront à un accueil téléphonique jusqu'à fin 2010.

Les A.F.R. doivent désormais assurer elles-mêmes leur gestion, par la création de statuts et en procédant à la mise en place et au renouvellement de leur bureau, au plus tard le 06 mai 2011.

Le Maire signale au Conseil qu'il n'est pas prévu de remembrement dans l'immédiat mais la création d'une association est obligatoire, elle peut être dissoute ultérieurement.

Décision du Conseil : Ne s'est pas prononcé

II) CRÉATION DE POSTE

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et d'embaucher à compter du 1^{er} avril 2010, Mme GAUVIN Vanessa, employée depuis 18 mois dans le cadre d'un contrat CAE.

Décision du Conseil : Accord

Le Maire rappelle qu'il a renouvelé cette semaine le contrat de Mr PISKA Alain, employé en contrat CAE depuis un an en qualité de travailleur handicapé, du 23 février 2010 jusqu'au 22 février 2011.

III) PROGRAMME DE TRAVAUX 2010 O.N.F.

Programme ordinaire 2010

→ Investissement : 1 550,85 € TTC: parcelles 1, 3, 5, 6, 7

→ Fonctionnement : 1 614,60 € TTC : parcelle 14

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

→ **FRANCAS** : Demande des FRANCAS pour que la participation de la commune passe de 4 € à 6 € : Pour 2009, 15 enfants ont participé à cette activité pour un coût total de 394 € :

Accord du Conseil à l'unanimité

→ **Travaux** : Le Maire rappelle que les travaux de chauffage et de remplacement de fenêtres dans certains bâtiments communaux (école primaire, anciennes écoles, salle communale) peuvent commencer car le dossier de subvention demandée au titre de la DGE a été réputé complet (*nous avons sollicité 11000 €, à ce jour 3000 € ont été accordés*).

→ **Étude cœur du village** : Étendre l'étude au rond point d'INTERMARCHÉ

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 26 MARS 2010**

I) COMPTE DE GESTION 2009

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2009 proposé par le Trésorier de Valdoie, se chiffrant par un excédent global de clôture de 444 760,44 €, identique au Compte Administratif 2009 établi par la commune.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mr GAUTHIER Jacques, doyen des membres présents, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2009 qui se solde par un excédent global de clôture de 444 760,44 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	394 981,61 €
Recettes de fonctionnement :	953 382,64 € dont 331 262,40 € d'excédent 2008 reporté
→ Excédent de fonctionnement	558 401,03 €
Dépenses d'investissement :	256 777,86 € dont 27 699,39 € de déficit 2008 reporté
Recettes d'investissement	143 137,27 €
→ Déficit d'investissement	113 640,59 €

III) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2010, le Conseil décide à la majorité, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'augmenter les taux d'imposition de 5 %, fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 6,44 %
- Taxe Foncière (bâti) 6,44 %
- Taxe Foncière (non bâti) 43,41 %

Le produit fiscal attendu pour ces trois taxes s'élève à 173 621 €

IV) BUDGET PRIMITIF 2010

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2010 préparé par la Commission des Finances le 23/03/2010.

Fonctionnement

Dépenses : 979 614 € dont : 534 974 € seront transférés
à la section d'investissement

Recettes : 979 614 € dont 444 760 € d'excédent 2009
reporté

Investissement

Dépenses : 812 098 € dont 113 641 € de déficit
d'investissement 2009 reporté

Recettes : 812 098 € dont 526 974 € de virement de la
section de fonctionnement

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année sont l'étude et les premiers travaux d'aménagement du cœur du village, la réalisation de trottoirs Rue du Canal et Grande Rue, l'aménagement des chemins ruraux, le remplacement des fenêtres des logements communaux et chauffage école, la réfection intérieure et extérieure de la mairie...

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

V) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2009

Afin d'affecter le résultat du budget communal de l'année 2009, le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme de 113 641 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) afin de couvrir le déficit d'investissement 2009 qui s'élève à 113 640,59 €

VI) TRAVAUX 2010 : liste transmise aux conseillers

suite des résumés en page 26

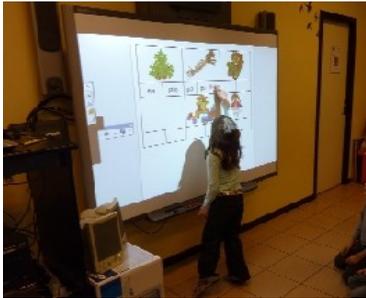


À l'école de Trévenans

Un T.N.I et des ordinateurs à l'école...

Grâce au plan Ecole Numérique Rurale, depuis le mois de décembre 2009, l'école de Trévenans est équipée d'ordinateurs et d'un **T**ableau **N**umérique **I**nteractif.

Les élèves utilisent régulièrement le matériel



Utilisation du TNI et du matériel informatique par les élèves de CP et de CM.

Arcimboldo

Au mois de janvier, nous avons travaillé sur Arcimboldo en Arts Visuels.

La maîtresse nous l'a présenté.

Nous sommes allés sur le TBI pour découvrir sa vie. C'est un peintre maniériste italien.

Il vivait au XVI siècle. Il faisait ses portraits avec des poissons, des animaux, des fruits, des légumes et des fleurs.

Ensuite, en classe, on a essayé de réaliser des portraits à base de nourriture ou de végétaux...

Nous avons utilisé des publicités.



Nathan et Xavier CM2

Stanley....

En début d'année, les CP ont découvert le livre "Clément Aplat". C'est l'histoire d'un petit personnage qui voyage à travers le monde dans des enveloppes. Cette histoire a été le début d'un projet sur l'année.

Les élèves ont fabriqué leurs propres Stanley qui ont été envoyés à travers le monde. D'autres sont restés dans la classe et ont partagé nos activités, sont allés dans nos maisons....

Depuis, la classe reçoit régulièrement des nouvelles de ses petits personnages : on a déjà eu des nouvelles de Stanley en Egypte, en Allemagne, à Chicago, en Laponie, en Irlande, au Mexique, à Paris, à Belfort, chez les « Chtis » etc....

La classe a aussi reçu des « Cléments » d'autres écoles et leur a fait découvrir le village et la région.

Si vous voulez découvrir toutes les photos des visites de Stanley, vous pouvez aller consulter son blog :

<http://stanleydecouvrelemonde.blogspot.com/>



Stanley est allé en Bretagne



Stanley est allé avec nous à la piscine



Stanley devant le Sacré-Cœur

Rendez-vous le 25 juin....

Les élèves de l'école vous invitent **le 25 juin 2010** à venir assister à leur spectacle de fin d'année à la salle communale de Trévenans.

Les 3 classes vous présenteront des comédies musicales.

A l'issue de ce spectacle, vous pourrez déguster un « en-cas » et passer un bon moment convivial autour du barbecue.

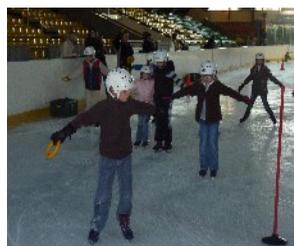


Les bonhommes des CP

A la patinoire

Depuis la rentrée des vacances d'Avril, tous les mardis matins, on va à la patinoire de Belfort. On aura 6 séances jusqu'à la fin du moi de Mai.

Voici les impressions des élèves de CP....



On a pris le bus pour aller à Belfort.

On a mis les patins et on a été sur la glace.

On a fait des équipes : il y a les Blancs, les Bleus et les Rouges.

On a pris des chaises et on devait glisser.

On est beaucoup tombé. C'est dur.

On a fait des courses de relais.

On devait ramasser des objets.

On a joué au loup : on devait toucher les copains avec une balle.

On devait sauter au-dessus d'une barrière sans la faire tomber.

On fait des jeux et des tours autour des cônes.

A la patinoire, on fait des jeux avec les voleurs et la police
et aussi on fait des slaloms.

Préparation du spectacle de fin d'année

Avec la classe de CE1/CE2, on fait un spectacle de fin d'année sur l'Asie le 25 Juin 2010.

Il y aura la danse collective, le mime du riz (on a fait un exposé sur le riz et ce sont les enfants qui travaillent le riz en Asie) .

Il y aura les « minis-acteurs arts martiaux » et la danse des éventails.
En arts plastiques, on a fait des coloriages sur la Chine, la Rencontre de l'arbre et de l'enfant (à partir du film « *Himalaya, l'enfance d'un chef* ») , nos prénoms en calligraphies chinoises, la porteuse à la palanche, le paysage qui se reflète (en symétrie)

Le soir, il y aura un barbecue.

Louise CE2



Une leçon d'Allemand....

A l'école de Trévenans, toutes les classes, du CP au CM2 apprennent l'anglais.

Un jour, une dame est venue nous apprendre un petit peu l'Allemand.
Elle nous a appris les couleurs : rose ; vert ; jaune ; bleu et rouge.

On lui a posé quelques questions.

Nathalie, la maman de Rémi, est venue pour écouter.

Les CE1 doivent maintenant choisir s'ils veulent faire de l'allemand ou de l'anglais l'année prochaine.

Djemâa CE2

Europe-Direct....



Dans le cadre de leur projet sur l'Europe, la classe de CM a pu bénéficier de l'intervention de l'Association Europe-Direct....

Le mardi 23 février un monsieur "d'Europe-direct" est venu nous parler de l'Union Européenne.

Il nous a parlé de Jean MONNET qui a créé l'Union Européenne.

Ensuite nous avons fait un jeu de piste avec des ateliers sur l'Europe il y en avait 7 : "Eurovoyageur", "Repas de la famille d'Europe", "A vos marques", "Perles de culture", "Petits citoyens", "Il était une fois", "Bon voyage"...

Voici quelques informations sur les pays : La mer qui borde la Suède est la mer Baltique. Le nom du plat typique de Hongrie est La Goulasch.

En Lituanie le sport principal est le basket-ball. L'architecte de Finlande s'appelle Alvar AALTO.

Yohann et Ibrahim CM2

Le mardi 23 février, un monsieur d'Europe direct est venu pour nous parler de l'Europe. Il nous a parlé de l'histoire de l'Europe. Il nous a dit que l'Europe comptait 27 pays. Il y a *Malte, la Suède, l'Estonie, la Bulgarie, la Slovaquie, la République Tchèque, la Hongrie, la Finlande, l'Autriche, le Portugal, l'Espagne, la France, Chypre, la Grèce.* Ensuite, nous avons colorié une carte de toute l'Europe. Après la récréation, nous avons fait un jeu où chacun avait un pays et des questions.

Il y avait 7 ateliers. L'un des ateliers s'appelait "Eurovoyageur" avec des questions sur l'Europe.

Le deuxième atelier s'appelait "Le repas de la famille Europe" avec des informations sur les repas et les plats typiques du pays. Le troisième atelier s'appelait "A vos marques". C'était des questions sur les sports que pratique le pays. Le quatrième atelier s'appelait "Perles de culture" avec des questions sur l'histoire du pays. Le cinquième atelier s'appelait "Petits citoyens" C'était sur l'histoire de l'Europe. Le sixième atelier s'appelait "Il était une fois" Ca parlait des histoires et des contes des pays. Le dernier atelier s'appelait "Bon voyage" Il y avait des questions sur la fiche d'identité du pays.

Mikaël CMI

Vous trouverez ces articles et d'autres sur le site internet de l'école :

<http://pagesperso-orange.fr/ecoletrevenans/cariboost1/>

A puzzle of Europe

Avec les autres écoles de l'Europe, nous avons réalisé un projet qui consiste à recevoir le plus de cartes postales possible.

Nous avons commencé en décembre 2009. Au début nous devions leur envoyer des cartes postales en anglais. Nous leur avons écrit notre prénom, notre âge, ce qu'on aime, le nom de notre village « Trévenans ».

Quelques semaines plus tard, ils nous ont répondu alors nous avons colorié la carte de l'Europe et on a collé les cartes postales qu'on a reçues sur les différents pays.

Les pays qui nous ont répondu sont : *l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Suède, la Finlande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Grèce, le Portugal, la Pologne, la Grande Bretagne, l'Irlande, la Bulgarie, le Luxembourg, l'Autriche, la Slovénie, les Pays-Bas, l'Islande, République Tchèque, la Macédoine*, nous attendons toujours avec impatience des cartes des autres pays. On a reçu une carte de Franco qui habite à Pontecorvo en Italie, de Kathrine de Norvège, de Helena à la République Tchèque, de Nicol de Slovénie...

Océane et Anthony CM2



Les CM dessinent la carte de l'Europe.



Le test de voile

Le jeudi 4 février, nous avons fait le test de voile à la piscine. Ce test nous servira à faire des activités nautiques sur la base de Malsaucy . Nous sommes allés en bus à Belfort.

Nous avons mis un pyjama et un gilet de sauvetage. Les maîtres nageurs nous ont pris par les pieds et ils nous ont basculés dans l'eau. Au début, nous avons eu peur mais après la peur passée c'était très facile.

On s'est bien amusé.

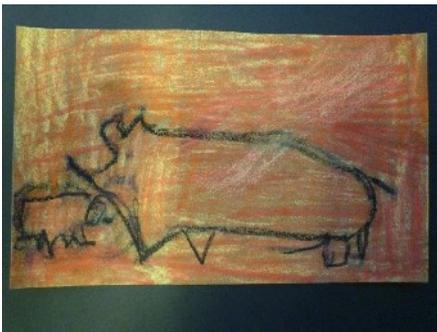
Aurélia, Safia, Sandy CM2



La dentiste....

En mars, la dentiste est venue nous voir. Elle nous a tout expliqué sur les dents et comment on devait s'en occuper. Il faut y faire très attention et bien les soigner.

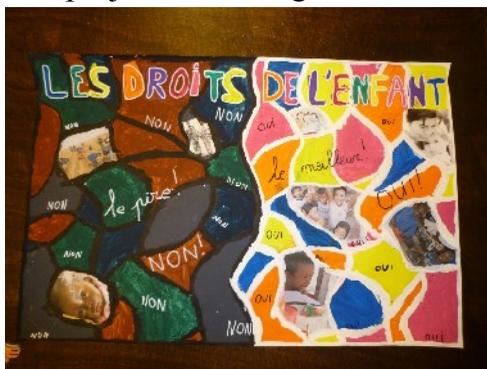
Après, elle a regardé nos dents et on a brossé une fausse mâchoire avec une grande brosse à dents.



Tableaux des CE sur la Préhistoire....

A la cantine

A la « cantine », avec Marylin et Nathalie, on mange, on joue on participe à des projets, on se déguise et on fait de jolis bricolages.....



Les portes ouvertes de l'accueil périscolaire de Châtenois-les-Forges/Trévenans ont eu lieu le 29 mai 2010 de 10h00 à 13h00

Des parents intéressés et surtout ravis du service que leur rend cet accueil. Tout à fait satisfaits aussi, de la qualité de l'accueil...



Les œufs de Pâques géants (dessinés à la craie dans la cour de récréation par les CP)

Restauration scolaire et accueil périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant

Coéfficient CAF : QF1

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,25	1,15	1,05	0,85	0,65
Coût du repas	4,05	3,95	3,85	3,55	3,55

Coéfficient CAF : QF2

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,35	1,25	1,15	0,95	0,75
Coût du repas	4,50	4,40	4,30	4,00	4,00

Coéfficient CAF : QF3

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,50	1,40	1,30	1,10	0,90
Coût du repas	5,05	4,95	4,85	4,55	4,55

Coéfficient CAF : Hors QF

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,60	1,50	1,40	1,20	1,00
Coût du repas	5,10	5,00	4,90	4,60	4,60

Remarques : Pour l'accueil du midi, 2heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

Enfant extérieur à Trévenans : **Accueil = 1,70 €/heure,**
Repas = 5,40 €

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

TRÉVENANS est un village où il fait bon vivre. Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Passage des monstres le 1^{er} mardi de chaque mois (sur demande).

Vu le nombre important de demandes, les employés prendront uniquement les gros encombrants. (canapés, réfrigérateurs, etc.) Tout objet divers, qui peut être transporté dans une voiture, ne sera pas ramassé.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage **tous les lundis matin** dans les poubelles appropriées.

Si le lundi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi. Vérifiez que les poubelles sont bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

LES ÉCOPOINTS :

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs.

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. En cas de non respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35€ sera perçue.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire et est IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON DE REPAS à DOMICILE

AUX PERSONNES ÂGÉES :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour la livraison de repas à domicile aux personnes âgées.

Cette association livre des repas confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50€ par repas.

Les repas sont livrés, "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à la:
Mairie de Châtenois les Forges (03 84 29 40 67)**

BRULAGES

En application du Code Forestier, il est interdit en permanence à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non, ou autres que les ayants droits de ces propriétaires, régisseurs, adjudicataires, ouvriers et bûcherons de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements.

Du 15 février au 15 septembre, les propriétaires ou leurs ayants-droits qui ont l'intention de procéder à des brûlages doivent au préalable faire une déclaration écrite à la Mairie où sont situés les bois ou parcelles concernés, au moins trois jours à l'avance.

PÉTARDS

On déplore chaque année des accidents, parfois très graves, occasionnés par des pétards.

Par arrêté du Maire en date du 21 juin 2001, l'emploi de fusées, pétards et pièces d'artifice de toutes sortes est formellement interdit sur la voie publique. Aucune dérogation ne sera accordée, même à l'occasion de fêtes locales.

Les contrevenants au présent arrêté, ou leurs parents ou tuteurs se verront dresser procès-verbal pour infraction par le Maire. Ils engagent par ce fait leur responsabilité.

L'ARMÉE de TERRE RECRUTE

Chaque année, l'Armée de terre recrute environ 15 000 jeunes sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17ans et demi à 25ans et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 5ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information plus complète.

N'hésitez pas à nous contacter.

Centre d'Information et de recrutement des Forces Armées (CIRFA)

Hôtel du Gouverneur - Place de l'Arsenal - 90 016 BELFORT Cedex

Tel 04 84 98 43 08

Fax : 03 84 98 43 88

Site internet : www.belfort@terre-net.defense.gouv.fr

Information France Télévision :

Le démarrage TNT des émetteurs Besançon Montfaucon et Besançon Lomont s'est bien effectué le 11 mai 2010.

En cas de problème technique, veuillez contacter un antenniste. Vous trouverez la liste des antennistes adhérents France Télé Numérique sur le site : http://tousaunumerique.fr/informations_pratiques_localisees.php

Pour les demandes d'aide, vous pouvez contacter le **0 970 818 818**

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

URGENT : L'APASAD recrute sur Trévenans

2 salariés en CDI à raison de 17h50 / Semaine : Agents à Domicile, Employées à domicile, auxiliaires de vie sociale pour des tâches : ménage, soins d'hygiène, courses, aide à la préparation des repas chez des personnes âgées ou handicapées. **Pour plus de renseignements contactez la Mairie.**

Suite du résumé compte rendu du CM du 26 MARS 2010

VII) SUBVENTIONS 2010

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2009, il a été versé aux associations 11 262 € de subvention dont 4 325 € au CCAS de la commune. Le Maire propose de reconduire les mêmes montants pour l'année 2010.

Décision du Conseil : Accord pour reconduire en 2010 les mêmes subventions que 2009

VIII) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TEMPÊTE "Xynthia"

Demande d'une aide financière aux associations départementales des Maires de Charente-Maritime et de Vendée, en soutien aux communes les plus durement touchées par la tempête "Xynthia".

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour verser une subvention exceptionnelle de 200 €

IX) DEMANDE DE LA MAIRIE DE FOUSSEMAGNE

La commune de FOUSSEMAGNE a acquis en 2008 l'ancienne synagogue, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Elle demande aux communes une participation financière afin de réaliser des travaux de restauration de ce bâtiment avec création d'un musée.

Décision du Conseil : Défavorable à l'unanimité

X) RENOUVELLEMENT BAIL DE LOCATION ANTENNE SFR

La Société SFR est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public au lieudit "Haut de Saucy" depuis le 1^{er} mars 1998 pour une durée de 12 ans. Pour information : montant de l'indemnité année 2010 : 643,80 €

SFR nous transmet un avenant à la convention afin de renouveler la durée du bail pour une période de 12 ans à compter du 01/03/2011.

Suite à la baisse importante de l'indice INSEE, le loyer sera augmenté de manière constante de 2 % chaque année (loyer de départ 644 €)

Décision du Conseil : Accord à la majorité. 12 voix pour et 3 contre

XI) VERSEMENT ANTICIPÉ FCTVA pour 2010

La loi de finances 2010 prévoit de reconduire le dispositif de versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement 2009. Afin de bénéficier de cette mesure, les collectivités locales doivent s'engager par délibération et convention signée au plus tard le 15 mai 2010.

Décision du Conseil : Pas intéressé par ce dispositif pour l'année 2010

XII) LANCEMENT PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Décision du Conseil : Accord pour lancer le PLU cette année

XIII) CŒUR DU VILLAGE

Examen du premier projet établi par B2000

Reprise de la montée au droit du pont.

Changement de la sortie de l'école primaire

Espaces verts avec emplacements parking

Au titre de l'aménagement du cœur du village, le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention présentée par la CAB dans le cadre de ce contrat

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 07 MAI 2010**

I) Dotation de Développement Rural (DDR) exercice 2010

Dans le cadre de cette dotation, le Maire informe le Conseil que les projets peuvent concerner la création, l'amélioration et le développement de services publics ou de services rendus au public.

Les dossiers doivent être envoyés complets avant le 18 mai 2010 et doivent débiter précisément en 2010.

Décision du Conseil : Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne projette aucun projet sur 2010 qui rentrent dans le cadre de l'amélioration et de développement de services publics ou de services rendus au public.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité.

II) Désignation des représentants des communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Aéroparc BELFORT

Compte tenu du nombre de parts détenues par notre commune, nous devons désigner un délégué qui siègera dans le collège des représentants des communes de la CAB.

Décision du Conseil : Mr CLAVEQUIN J.P accepte de continuer de représenter la commune auprès du syndicat intercommunal d'aménagement de l'AÉROPARC.

III) Evolution du Projet "Cœur du Village"

Le Maire fait part à l'assemblée d'une réunion qui s'est tenue jeudi 06 mai 2010 en mairie en présence du Conseil Général, Mr FONTAINE représentant B2000 et OPTYMO.

Présentation du nouveau projet "cœur du village" :

Les estimations pour le projet "cœur du village" et aménagement du rond point vers Intermarché s'élèvent à ce jour à plus de 1 200 000 €.

IV) TRAVAUX 2010

Le Maire rappelle les devis qu'il a signés :

- Les trottoirs rue du canal et sur la RD 437,
- Réfection du portail du cimetière communal

Présentation des devis qui ont été demandés dans le cadre du réaménagement du secrétariat de la mairie, bureaux du Maire et des adjoints, ravalement et isolation de la façade de la mairie.

Des petits travaux chauffage dans la salle communale ont été réalisés.

V) Indemnités pour le gardiennage des Églises communales

Pour TRÉVENANS, l'indemnité est fixée à 118,96 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Décision du Conseil : favorable à l'unanimité pour le versement de cette indemnité au gardien de l'église qui réside à CHATENOIS les FORGES.

VI) Fond d'aide aux communes riveraines des grands équipements de l'espace central de l'aire urbaine.

Cette aide du Conseil Général est programmée pour la période 2007-2011 et répartie en fonction de certains critères entre les communes de Meroux, Moval, Sévenans et Trévenans.

Il reste à attribuer pour notre commune 65 980€ qui n'ont pas été affectés. Nous devons faire part de nos éventuels projets communaux qui seront réalisés en 2010.

Le Maire propose de présenter un dossier pour les travaux suivants :

- Aménagement des ateliers municipaux
- Réalisation de regards sur la RD437
- Busage de fossés et réalisation de trottoirs sur la RD 437
- Réalisation de trottoirs Rue du Canal

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité.

VII) Demande d'aide financière SOS AMITIÉ

L'association SOS AMITIÉ sollicite notre commune afin de bénéficier d'un soutien financier. Proposition de leur allouer 100€.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

**L'achat d'une
épareuse
permettra un
meilleur
entretien des
espaces verts le
long des routes
et chemins...**



Les rendez vous ?

VIDE GRENIER : Dimanche 6 juin de 8h00 à 18h00

Organisé par Sports Loisirs-AMICALE ANIMATION

Sur le parking de la Mairie et rue du Canal

Buvette et Restauration sur place...

14 juillet 2010 : Bal Populaire et feux d'artifices

Les festivités auront lieu à Châtenois les Forges

Buvette et Restauration sur place,

Venez nombreux...

FLEURISSEMENT

Dans le cadre de la campagne pour le fleurissement 2010, un concours départemental des villes, villages et maisons fleuries est lancé.

Les personnes intéressées par ce concours doivent venir s'inscrire en mairie avant juillet 2010.

Catégories des "Maisons fleuries"

- 1^{ère} Catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue,
- 3^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses,
- 4^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs,
- 5^{ème} Catégorie : Immeubles collectifs, 6 appartements fleuries,
- 7^{ème} Catégorie : Fermes

Les vacances d'été approchent, le conseil municipal est heureux de vous souhaiter toute et bonne vacances, autant pour ceux qui partent que pour ceux qui restent.

Si vous souhaitez passer un message sur le bulletin municipale, contactez la Mairie.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Du 13 au 16 Mai 2010, notre section a mis le cap au cœur du parc naturel Régional du haut Jura, dans le village de PRÉNOVEL...

à 900m d'altitude, avec un concentré de merveilles naturelles forêts, falaises, belvédères, combes, tourbières, lacs et cascades, c'est un régal pour les yeux...

La température était sans doute un peu fraîche mais quelle chaleur dans nos cœurs avec cette ambiance familiale coutumière.



Le groupe a beaucoup apprécié les randonnées : La découverte de tourbières avec ses plantes carnivores (Droséra), le lac de VOUGLANS avec un sentier taillé dans une forêt de buis au-dessus d'une falaise et la petite église de St CHRISTOPHE où un guide nous a fait découvrir ses trésors, les **cascades du hérisson**...

Fort apprécié aussi, un hébergement de qualité au centre "Le Duchet"... C'est aussi très important...

Si cette activité vous intéresse, consultez notre programme affiché devant la Mairie.

Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

La saison cyclisme 2010 a commencé le 7 mars sous la pluie.

Nous étions 3 au rendez-vous pour parcourir quelques kms. Nous sommes vite rentrés à cause du froid.

A midi nous attendait une fondue chinoise que nous avons partagée avec tous les membres de la section.



*Après
l'effort,
le
réconfort...
Une journée
bien
agréable*

*Toujours une
ambiance
souriante à
la section
cyclisme de
Sports loisirs*



Deux sorties sont programmées :

➔ 1, 2 et 3 juin dans les Vosges à TENDON

➔ 25, 26 et 27 août dans le Doubs à ORNANS

Les sorties ont toujours lieu le dimanche matin à 8h30 et le mercredi à 13h30 à la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71. - 32 -

La CHASSE par son Président, Didier MAINIER

La nature est belle, pour qu'elle le reste, respectons là !

Quelques règles à respecter :

→ **Les Chiens** : Entre le 15 avril et le 30 juin, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse dans les bois et forêts en dehors des allées cavalières.

En effet, les tentations de chasse sont nombreuses et perturbent fortement la vie naturelle animalière de la forêt. A cette période il y a beaucoup de jeunes animaux sans défense (nichées de faisans, jeunes chevreuils, etc...) et pour eux c'est malheureusement fatal.

→ **Les Motos, Quads, 4 X 4 et autres véhicules :**

La circulation en forêt de tout véhicule à moteur est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation (sauf ceux des services publics, ou ceux utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels et ceux des propriétaires).

Seuls sont considérés comme ouverts à la circulation : les routes nationales, départementales, communales, chemins ruraux et voies privées ouvertes à la circulation.

→ **Les déchets en forêt** : La nature est déjà très fragilisée par la pratique de culture intensive, il est inutile d'en rajouter...

Trop de canettes en verre, de bouteilles plastiques et autres déchets non dégradables se retrouvent dans la nature.

Beaucoup d'avertissements sont donnés par Mr Stempfel Jérôme, garde de chasse assermenté. (03 84 22 19 42 ou le 06 88 14 54 41).

Ne l'obligeons pas à sévir... Les lois doivent être respectées

Les contrevenants s'exposent à une amende de 5^{ème} classe (1500€) et à la mise en fourrière de leur véhicule.

INFORMATION UTILES :

Date probable d'ouverture de la chasse : 12 septembre 2010 à 8h

Date probable de fermeture de la chasse : 28 février 2011 inclus

La chasse à l'affût du sanglier et du renard tous les jours à partir du mardi 1^{er} juin 2010 et ce jusqu'au samedi 11 septembre inclus.

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

**Nous faisons appel au civisme de chacun
pour que ces articles soient respectés.**

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	8H30	11H45	13h30	17h45
Mercredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Jeudi	8H30	11H15	Fermé	
Vendredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Samedi	8H30	11H45	13h30	17h45
Dimanche	Fermé		Fermé	

Repas des "ANCIENS" le 24 Janvier 2010

Cette manifestation, mise en place par le CCAS de Trévenans, est toujours un moment très attendu par beaucoup de nos Anciens. Gratuit pour les personnes de plus de 70ans et leur conjoint, ce repas est ouvert à tous les invités pour un prix raisonnable.



***Un repas très
attendu qui
permet des
rencontres
très
appréciées***

***Comme à
l'accoutumée,
beaucoup de
bonne humeur
et de
convivialité...***



Les amateurs de danse ont aussi pu se dégourdir les jambes au cours de cette journée... C'est une belle occasion pour faire de l'exercice...

***Les participants ont beaucoup apprécié
cette journée et se sont fixés rendez-vous...
à l'année prochaine !!!...***